

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 Février 2022

L'an 2022 et le 16 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, à la Salle des Fêtes de CEFFONDS, sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

**Présents** : M. KREZEL Eric, Maire, Mmes : MARTIN Yasmine, SOLDERA Delphine, MM : BARROY Rémi, BELIN Thibaut, BRISSOT Didier, CANAT Pierre, GEOFFRIN Ludovic, GOUGET Loïc, RENAUT Christophe, RIBOUT Élie

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CHAUSSIN Michel à M. KREZEL Eric

**Excusé(s)** : Mme PERRIN Ingrid, M. ROUSSEL Thierry

**Absent(s)** : Mme MONIOT Claude

### **Nombre de Membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 11/02/2022

**Date d'affichage** :

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture  
le : 10/12/2021

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : M. GEOFFRIN Ludovic

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

AUTORISATION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET 2022  
REMBOURSEMENT FOURNITURE DE GAZ  
DEMANDE DE SUBVENTION SÉJOURS PÉDAGOGIQUES  
DEMANDE DE SUBVENTION - JEUNES AGRICULTEURS CANTON DER ET BLAISE  
PROJET RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES - PARTIE BÂTIMENT  
PROJET RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES - PARTIE CHAUFFAGE

**réf : 001/2022 : AUTORISATION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET 2022**

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article 15 de la Loi n°88-13 du 5 janvier 1988 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'amélioration de la décentralisation qui permet aux Communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour mémoire, les dépenses d'équipement du Budget Primitif 2021 du Budget Général et des décisions modificatives s'élèvent à **257 239€**, hors chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées ou mandatées dans la limite d'un montant de **64 309€** soit 25% du total des chapitres 20, 21 et 23.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire, à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement du Budget Général, avant le vote du Budget Primitif 2022 selon la répartition suivante :

**- Chapitre 21 :**

- 2128 : 1 160€
- 2184 : 2 000€
- 21312 : 1 500€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 002/2022 : REMBOURSEMENT FOURNITURE DE GAZ**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a signé un contrat de fourniture de combustible avec la Société VITOGAZ depuis le 26 novembre 2018.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs du gaz au 22 octobre 2021, Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de délibérer à nouveau afin de pouvoir continuer de refacturer ce combustible aux Locataires des logements communaux ainsi qu'aux utilisateurs de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de **refacturer le gaz** aux Locataires des logements communaux à prix coûtant soit **1,153€ le kg** à compter de la présente délibération.

Considérant que des augmentations peuvent survenir ultérieurement, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire a revalorisé ce tarif si nécessaire.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 003/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION SÉJOURS PÉDAGOGIQUES**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention visant à financer une partie des séjours pédagogiques prévus au cours de l'année scolaire en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une aide financière de **70€ pour chaque élève** de la Commune inscrit à l'un des séjours linguistiques.

Les subventions seront versées sur présentation d'un justificatif de l'Établissement scolaire.

Monsieur Le Maire précise que ces subventions seront inscrites au Budget Primitif 2022.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 004/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION - JEUNES AGRICULTEURS CANTON DER ET BLAISE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par le groupe des Jeunes Agriculteurs du Pays du Der pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la 68ème Fête de l'Agriculture du Canton Der et Blaise qu'ils organisent le 28 août prochain à Mertrud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer **une subvention exceptionnelle de 300€** destinée à l'organisation de cette 68ème Fête de l'Agriculture.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 005/2022 : PROJET RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES - PARTIE BÂTIMENT**

Par délibération n°036/2021 en date du 17 juin 2021, le Conseil Municipal avait retenu la SARL H2M INGÉNIERIE pour effectuer une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes.

Dans la continuité de ce projet, Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée l'ensemble des travaux projetés pour cette réhabilitation ainsi que l'estimatif du coût global des travaux pour la partie bâtiment.

Le montant global de ces travaux de réhabilitation s'élève à 583 500€ HT auxquels il convient d'ajouter les estimations des frais annexes suivantes :

- Maîtrise d'œuvre : 8,50% HT du montant total HT des travaux soit 49 597,50€,
- Coordinateur SPS : 1 700€,
- Étude thermique et dossier Climaxion : 4 500€,
- Bureau de contrôle : 4 800€.

A ce stade, le coût global du projet s'élève à **644 097,50€ HT soit 772 917€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin de boucler budgétairement le projet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 006/2022 : PROJET RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES - PARTIE CHAUFFAGE**

Dans une démarche écologique et économique, Il est proposé au Conseil Municipal de compléter ce projet de réhabilitation de la salle des fêtes en remplaçant le système de chauffage actuel par un équipement de géothermie.

A ce titre, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été sollicités pour chiffrer le coût de ce système de chauffage d'énergie renouvelable.

La géothermie étant soumise à une étude thermique du sol, il est nécessaire d'effectuer un forage de reconnaissance dans un premier temps, suivi d'un autre forage de réinjection si les

résultats du premier sont concluants.

Monsieur Le Maire ajoute qu'une évaluation du coût de géothermie a été demandée par la Commune afin de compléter le projet global de réhabilitation de la salle des fêtes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **PROJET RÉNOVATION HABITAT :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise a annoncé le lancement du deuxième Programme d'Intérêt Général en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Tous les renseignements utiles sur ce projet sont disponibles sur le site [www.saint.dizier.fr](http://www.saint.dizier.fr).

#### **MISSION RÉSERVE CIVIQUE :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les grandes lignes de la Mission Réserve Civique de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il indique que la plateforme publique numérique [JeVeuxAider.gouv.fr](http://JeVeuxAider.gouv.fr) permet aux Collectivités de recruter des bénévoles sur des actions ponctuelles ou durables dans une multitude de domaines tels que le sport, la solidarité ou l'insertion et étendue dernièrement au domaine de sécurité civile au profit des Collectivités Locales.

Les volontaires peuvent ainsi postuler aux missions déposées par les Collectivité sur la plateforme numérique.

#### **POPULATION INSEE AU 1ER JANVIER 2022 :**

L'INSEE informe la Commune que la population municipale, au 1er janvier 2022, est de 645 habitants pour l'ensemble des trois villages.

#### **CALENDRIER VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :**

La Commission Communale des finances se réunira 2 à 3 fois en mars prochain, à la Mairie afin de travailler sur le budget primitif 2022, qui sera voté le 30 ou 31 mars.

Des réunions spécifiques auront lieu le 2 mars avec la Région sur le financement Climaxion et le 10 mars avec le Trésorier pour structurer le budget prévisionnel.

#### **MANIFESTATIONS COMMUNALES :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des deux manifestations qui auront lieu prochainement sur la Commune.

- Biodiversité (verger Côte Fernon) : réunion le 2 avril 2022 à 9h00 à la Mairie
- Un jour, Une église : visite de l'Église Saint Rémy le 30 avril 2022 à 15h00

#### **TRAVERSÉE DES POIDS LOURDS + DE 26 TONNES :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a proposé aux Communes de Braucourt, Ceffonds, Louze, Montier-en-Der et Planrupt de prendre un arrêté municipal similaire portant interdiction d'accès aux transports de marchandises de + de 26 tonnes sur l'axe routier Troyes - Saint-Dizier.

La Commune de Ceffonds est concernée pour la Rue Jacques d'Arc qui est située sur la Route Départementale 384.

Par conséquent, Monsieur Le Maire a accepté de prendre cet arrêté municipal.

**Complément de compte-rendu:**

En mairie, le 23/02/2022

**Le Maire,**  
**Eric KREZEL**

